

COMMISSION D'ADMISSION DU 10 DECEMBRE 2018

FORMATION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

Après examen des résultats de la commission d'admission du 6 décembre 2018 et conformément aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 2 janvier 2009 fixant les modalités d'admission et de formation du Certificat National de Compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

CANDIDATE EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE :

1°) EST DECLAREE ADMISE pour la session de janvier 2019 :

INES Katell

Fait à ISLE, le 10 décembre 2018

Le Directeur Général,



Pierre VERNEUIL

La responsable des formations éducatives et
des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

